

## Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°6 du 17 juin 2021

Le 17/06/2021 à 20h00, en visioconférence, s'est réuni conformément à ses statuts le conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence ci-annexée.

### Feuille de Présence :

<i>Civilité :</i>	<i>Nom Prénom :</i>	<i>Présence :</i>	<i>Pouvoir de :</i>
Mme	GUY Émeline (EG)	X	
M.	HUVET Alexandre (AH)		
M.	LEFEBVRE Laurent (LL)	X	
M.	MOTAIS Stéphane (SM)		
M.	PETIT Nicolas (NP)	X	
M.	SCHMIT Alexis (AS)	X	
Mme	SERRE Aurélie (SA)	X	
M.	SPÉCIEL Jean-Pierre (JPS)	X	

### Invités présents :

- Bruno QUAIRAULT (BQ)

### Excusés :

- Alexandre HUVET
- Stéphane MOTAIS

Représentant plus du tiers des membres du Comité directeur (§art 12 des statuts), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance



Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

## **Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°6 du 17 juin 2021**

Le 17/06/2021 à 20h00, en visioconférence, s'est réuni le conseil d'administration dont les échanges sont relatés ci-après :

### **Désignation du Président et du Secrétaire de séance, annonce de l'ordre du jour :**

M. Jean-Pierre Spécial (JPS) préside la séance. Mme Emeline Guy (EG) exerce les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Président de séance met à la disposition des administrateurs :

- ✓ La feuille de présence certifiée exacte et sincère, qui sera signée par le Président et la Secrétaire de séance (absence de pouvoir) ;
- ✓ L'ensemble des documents supports de la réunion communiqués en amont.

Puis il rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour établi dans la convocation et repris ci-après, et que seules ces questions peuvent faire l'objet d'un vote :

1. Approbation du PV de CA n°5 du 31/05/2021
2. Préparation de l'Assemblée Générale (validation des supports, organisation pratique et administrative, répartition des tâches...)
3. Choix du partenaire fournisseur du Comité
4. Point sur la liste des mandataires à l'AG de la Ligue
5. Actualisation des documents cadres des compétitions, tournois et événements organisés par le Comité
6. Validation du projet des collectifs jeunes
7. Présentation du projet de calendrier pour 2021-2022 (jeunes, formation, vie sportive,...)
8. Participation financière - Brassage National de Bourges (21 au 25 juin 2021)
9. Participation de notre agent de développement aux Championnats de France Parabad (2 au 4 juillet 2021)
10. Questions et informations diverses
11. Pouvoir à agir

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

## **1. Approbation du PV de CA n°5 du 31/05/2021**

### Exposé de la question

Il s'agit de valider le procès-verbal dressé suite à la dernière réunion de Conseil d'administration.

### Synthèse des échanges et résolution votée

Le PV de CA n°5 n'appelle pas de remarque particulière.

- **Résolution n° 1** Le PV de CA n°5 est adopté en l'état.  
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **2. Préparation de l'Assemblée Générale (validation des supports, organisation pratique et administrative, répartition des tâches...)**

### **Organisation pratique**

Les aspects pratiques de la préparation de l'Assemblée Générale sont abordés. Un inventaire des clefs sera à réaliser et NP se verra confier un jeu.

### **Commission communication**

SA présente le contenu du rapport d'activité de la commission. Elle souligne le souhait de réalisme de la commission sur la capacité à mener les différents projets : les chantiers seront lancés progressivement.

### Synthèse des échanges et résolution votée

- **Résolution n° 2-1** Le rapport d'activité de la Commission Communication est validé.  
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Commission finances**

JPS présente les travaux réalisés avec SM. Les membres du CA sont favorables au fait d'afficher le solde des comptes lors de l'AG pour garantir toute la transparence sur l'état des comptes du Comité.

### Synthèse des échanges et résolution votée

- **Résolution n° 2-2** Le rapport d'activité de la Commission Finances est validé.  
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les documents supports (bilan financier 2019-2020, budget prévisionnel 2021 et rapport d'activité) seront diffusés après les dernières modifications liées aux décisions du CA.

### **Commission formation et officiels techniques**

### Synthèse des échanges et résolution votée

La tarification des formations fait l'objet de discussions. Il est rappelé que la formation des GEO est la seule compétence du CODEP. JPS souligne que la présence de GEO au sein des clubs permet l'organisation de TDJ, de tournois privés, sources de recettes pour les clubs. Les formations de juge de ligne, arbitre et juge arbitre sont payantes et la pratique n'est pas toujours

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

indemnisée. Le coût des formations GEO est réduit car l'indemnisation des formateurs (BP et NP) est très limitée. SA partage le constat mais rappelle qu'il est déjà difficile d'inciter des gens à se former.

JPS rappelle que les coûts pédagogiques des formations étaient pris en charge par le Comité par le passé. Il souligne le souhait de faire la promotion des OT. En effet, les questionnaires aux clubs ont révélé que leur présence est appréciée. De plus, ils apportent une image valorisante vis-à-vis de l'extérieur. Une prise de décision à la Ligue devrait intervenir à ce sujet prochainement.

SA indique qu'il s'agit d'une question des moyens. Selon elle, il serait bien pertinent d'avoir une politique de formation des OT car il en manque et ils sont obligatoires en R1. Il conviendrait peut-être de se donner un nombre de places à financer chaque année. Cette action sera à considérer dans le projet global du Comité, selon les recettes qui pourront être mobilisées (notamment par la commission partenariats).

Il est précisé que des dates de formation MODEF et AB1 ont été fixées.

- **Résolution n° 2-3** Le rapport d'activité de la Commission Formation est validé.  
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### ***Commission Jeunes***

NB. Plusieurs points à suivre de l'ordre du jour apportent des précisions sur les actualités et projets de la Commission.

#### Résolution votée

- **Résolution n° 2-4** Le rapport d'activité de la Commission Jeunes est validé.  
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### ***Commission Vie sportive***

NB. Plusieurs points à suivre de l'ordre du jour apportent des précisions sur les actualités et projets de la Commission.

#### Résolution votée

- **Résolution n° 2-5** Le rapport d'activité de la Commission Vie sportive est validé.  
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **3. Choix du partenaire fournisseur du Comité**

### ***Exposé de la question***

LL rappelle que des contacts ont été pris avec deux partenaires potentiels (+ de Bad et Larde Sports) lors de visioconférences. Chacun a fourni un contrat écrit présentant les engagements réciproques. Ces contrats ont été étudiés par un membre du Comité Directeur n'ayant pas assisté aux visioconférences. Une réunion de la commission partenariats a ensuite été dédiée au partage de cette analyse et le choix définitif du partenaire est aujourd'hui porté à la décision du CA.

Plusieurs constats incitent à une contractualisation avec Larde Sports, notamment :

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

- La diversité des marques de volants proposées
- Une offre plus avantageuse sur le textile > la perspective de pouvoir équiper notre agent de développement, le collectif jeunes, les membres du comité
- La dotation financière proposée
- La contractualisation en cours entre la Ligue de Badminton des Pays de la Loire et + de Bad

Il est précisé que les prix accordés seront les mêmes que ceux des contrats clubs. JPS indique qu'un guide sera fourni aux joueurs et que le bénéfice de ce partenariat pourra se faire sans passer par le Comité. Les principales contreparties attendues sont la communication sur le partenaire, l'accueil d'un stand sur les manifestations officielles du Comité et l'achat d'un volume minimal de volants par saison.

### **Résolution votée**

- **Résolution n° 3** Les membres du Comité Directeur sont favorables à une contractualisation avec l'entreprise Larde sports en tant que partenaire fournisseur du Comité.  
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **4. Point sur la liste des mandataires à l'AG de la Ligue**

JPS précise que nous disposons de 8 mandats et que 9 personnes ont été élues pour siéger lors de l'AG de la Ligue. Suite à la sollicitation de ces 9 personnes, 6 ont répondu (dont 3 qui seront présentes lors de l'AG) : les propositions de la Ligue seront validées car elles n'ont pas fait l'objet de remarques.

Il est précisé que l'élection des prochains mandataires aura lieu en juin 2021, pour un début de mandat en octobre et une fin de mandat en juin 2022.

## **5. Actualisation des documents cadres des compétitions, tournois et événements organisés par le Comité**

### Exposé de la question

BQ précise les principales modifications proposées suite à la réunion des Présidents du 17 mai 2021 et aux travaux ultérieurs :

- 1) Précision sur l'ouverture du championnat aux joueurs pratiquant en para badminton
- 2) Possibilité de présenter une équipe en entente au sein du championnat mixte

Principales conditions concernant ces ententes =

- Pas d'autre équipe engagée en compétition
- Dans les divisions les plus basses (D5>D3)
- Désignation d'un club leader et d'un club suiveur, notamment pour envisager une montée en D2

- 3) Autorisation d'organiser les rencontres de championnat jusqu'au dimanche
- 4) Précisions sur les tenues vestimentaires autorisées
- 5) Modification des barrages / play off pour harmoniser avec le règlement de la Ligue

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

## 6) Ajout du logo du partenaire sur les documents à prévoir

### Synthèse des échanges et résolutions votées

2) LL précise que cette possibilité de créer une équipe en entente permet à des clubs ayant envie de compétition mais des effectifs réduits de participer.

La possibilité de présenter une équipe en entente en Coupe de Vendée fait l'objet de nombreux échanges :

- constat de la difficulté à composer des équipes vétérans pour certains clubs
- complexité si les modalités sont différentes en Coupe Vétérans et Coupe Seniors
- importance de la représentation club dans cette compétition

Il est proposé de ne pas ouvrir la possibilité d'entente en Coupe pour l'heure. La situation sera étudiée au cas par cas après l'inscription des équipes en championnat mixte et selon la demande des clubs.

JPS indique que la possibilité de voir évoluer une équipe en entente en championnat régional pourrait être évoquée avec la Ligue. Mais BQ souligne que cette situation est peu probable et que la possibilité de créer des ententes sera probablement utilisée plutôt dans les divisions basses.

4) NP suggère plutôt d'exiger des tenues « conformes à la réglementation en vigueur ».

### **Autres points :**

JPS suggère de demander un règlement « de préférence par virement bancaire ».

NP relaye l'interrogation sur le paiement de l'inscription des équipes en ICD pour 2021-2022. Il est proposé de fixer le montant à zéro pour une réinscription. L'inscription d'une nouvelle équipe sera payante. Le paiement sera à raisonner en nombre d'équipes.

- **Résolution n° 5-1** Le montant d'une réinscription d'équipe au titre des Championnats interclubs départementaux est fixé à zéro pour la saison 2021-2022.
  - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
- **Résolution n° 5-2** Les modifications des documents cadres proposées sont adoptées, avec prise en compte des modifications suggérées et arbitrages posés ci-dessus.
  - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **6. Validation du projet des collectifs jeunes**

NP présente les projets de Sélection Vendélite et de Collectif Avenir. Le second pourrait être une étape entre les effectifs jeunes des clubs et la sélection Vendélite.

### Synthèse des échanges et résolution votée

#### **Sélection Vendélite**

NP s'interroge sur le financement de la sélection Vendélite par le Comité. Il souligne plusieurs retombées attendues : accompagnement vers le haut niveau, représentation du Comité, la

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

contribution à l'obtention de bons résultats sportifs (qui sont pris en compte dans l'attribution de dotations). Il est constaté que c'est un projet ambitieux qui pourrait être évoqué avec la Ligue pour mobiliser des financements. LL propose également d'inclure cette action dans le projet qui pourrait être proposé aux partenaires financiers privés.

LL suggère de flécher une partie de la dotation du partenaire fournisseur sur ce projet. La proposition d'un « pack d'entrée » qui resterait la propriété du Comité pourrait être envisagée (avec restitution au Comité au départ du jeune).

Il est suggéré d'organiser une journée de convivialité qui associerait ceux ayant contribué au fonctionnement du groupe (parents, entraîneurs, responsables de clubs, accompagnateurs, coachs...).

### **Collectif avenir**

Il conviendrait d'identifier un lieu fixe pour la conservation du matériel. Ce lieu devrait aussi être central pour faciliter la participation (alentours de la Roche-sur-Yon). JPS propose de solliciter le CDOS pour la recherche d'un lieu d'accueil.

Cette action présentera un coût minime pour le Comité, hormis le temps de présence de Maxime.

JPS et SA sont favorables à un engagement de participation à l'année. Un paiement sera demandé en début d'année pour garantir cela.

- **Résolution n° 6** Les membres du Comité directeur sont favorables aux projets de Sélection Vendélite et de Collectif Avenir tels que présentés, sous réserve des capacités financières du Comité.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **7. Présentation du projet de calendrier pour 2021-2022 (jeunes, formation, vie sportive,...)**

### Exposé de la question et synthèse des échanges

BQ présente le calendrier prévisionnel 2021-2022 et souligne quelques informations clefs :

- Conception de ce calendrier avec une vigilance sur l'articulation avec les événements jeunes
- Décalage de la date de début de championnat, modification cohérente avec le calendrier de la Ligue. NP relève que la D1 commence tôt et le fait que 2 journées se suivent à 15 jours d'intervalle
- Création du Vendée Night Tour :
  - 4 dates fixées
  - Travail à venir sur un cahier des charges pour la répartition des tâches entre le Comité et le club accueillant
  - Lieu(x) à trouver
  - Possibilité de proposer un arbitrage
  - Ouverture aux clubs non affiliés – sans mélange des effectifs car les résultats compteront pour le classement
  - Niveaux concernés : NC/P/D/R6

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

- Tarifs et modalités d'inscription à confirmer (badnet pour les joueurs affiliés, site du Comité pour les joueurs non affiliés)
- Organisation de la Ladies Cup : BQ suggère de la proposer au club de Saint Jean de Monts, candidat 2 années de suite à l'accueil de cet événement, annulé à cause du Covid
- Organisation de la finale de la Coupe de Vendée : lieu à préciser, Bellevigny ?

JPS suggère d'adresser un courrier aux OT pour qu'ils s'investissent gracieusement autour de toutes les manifestations organisées par le Comité. NP rappelle que certains le font de manière naturelle.

NP précise que le tournoi du Comité était proposé à la Ligue comme support pour accueillir des formations d'OT. C'est possible sur des rencontres jeunes également. Ces possibilités seront étudiées.

JPS précise que cette initiative est accueillie très favorablement par la Ligue.

Après échanges, il est proposé d'organiser le tournoi du Comité les 22 et 23 janvier 2022. JPS indique que le club de Montaigu se propose pour accueillir le tournoi du Comité et salue l'initiative. La possibilité avait été évoquée lors de l'entretien du questionnaire avec NP. BQ invite à réfléchir pour que le club de Montaigu s'y retrouve. NP précise que plusieurs formules ont été testées pour les recettes de la buvette. Pour lui, l'intégralité doit être organisée par le Comité. La recette de la buvette est à négocier. NP reprend contact avec le club de Montaigu pour confirmer l'accueil de ce tournoi

NP expose le projet de calendrier jeunes. Il précise que la Vendée devra accueillir le CRJ début avril 2022 et un TRJ en mars 2022. La Ligue souhaite connaître la date dès que possible pour l'organisation.

#### Résolution votée

- **Résolution n° 7** Les propositions de calendriers sont validées.  
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **8. Participation financière - Brassage National de Bourges (21 au 25 juin 2021)**

### Exposé de la question

Les membres du Comité ont été saisis par Maxime Dussud concernant l'accompagnement de jeunes joueurs vendéens lors d'un brassage national organisé à Bourges, ainsi qu'un éventuel soutien financier du Comité pour les frais à charge des familles.

### Synthèse des échanges et résolution votée

Il est précisé que le Comité assure déjà une prise en charge des frais. Le souhait des membres du Comité Directeur est de garantir un soutien équitable aux différents jeunes joueurs (par exemple en répondant à la demande d'encadrement ponctuel formulée par le club de Challans).

Par ailleurs, ils souhaitent que les créneaux planifiés auprès des clubs soient maintenus en cette période de reprise.

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000



Les membres du Comité souhaiteraient une meilleure circulation d'information sur ces sujets, pour pouvoir prendre position mais aussi relayer les informations.

De façon plus large, JPS évoque la possibilité de mettre en place une allocation pour chaque joueur. NP abonde et propose d'avoir une approche « badminton de haut niveau » comme nous le faisons en soutien à Véronique Braud.

#### Résolution votée

- **Résolution n° 8** Les membres du Comité Directeur émettent un avis défavorable concernant le déplacement de l'agent de développement à l'occasion de ce brassage et sont favorables à un soutien équitable aux joueurs engagés (sous réserve de la vérification des soutiens financiers déjà apportés).
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **9. Participation de notre agent de développement aux Championnats de France Parabad (2 au 4 juillet 2021)**

#### Résolution votée

- **Résolution n° 9** Les membres du Comité directeur sont favorables à la participation de notre agent de développement à ces championnats de France.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **10. Questions et informations diverses**

Rien à signaler

### **11. Confirmation du pouvoir à agir sur les différents points de l'ordre du jour**

- **Résolution n°11** Le Comité Directeur donne tous pouvoirs au Président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JPS remercie les membres pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance, le Président du Comité et la Secrétaire du Comité.

Le Président de séance



La Secrétaire de séance



Le Président du Comité



La Secrétaire du Comité



*Nota : ce PV de CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion du conseil.*

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000